

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N°85

Le 19 janvier 2021 à 17 heures 34 minutes

est née⁽²⁾ Romane, Martine, Anne-Marie KURZ
EUGENE (1ère partie : KURZ 2nde partie :
EUGENE) suivant déclaration conjointe du 21
janvier 2021

du sexe Féminin à Bry-sur-Marne (Val-de-Marne)

reconnue le⁽⁴⁾ 19 décembre 2020 à Brie-Comte-
Robert (Seine-et-Marne)
par le père

délivré conforme aux registres, le 22 janvier 2021

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
de la Mairie de Bry-sur-Marne



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°
⁽⁶⁾

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance). (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédée le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à⁽²⁾

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Extrait de l'acte de décès n°

à⁽²⁾

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.